

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0058392

Optique

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2027

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JADOUAL MOHAMED

1591

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. HILMI Abdellah
Spécialiste en Urologie
24, Addamane Gh5 Etg RC
Appt 1, Av EL Qods, Casablanca
Tél : 05 22 52 66 13

03 MAI 2023

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

De l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/4/23	0		300/00	 Dr. HILMI Abdalla Spécialiste en Urologie Addamane Center Av EL Qods, 039813 05 22 52 66 13

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Diplôme de PARIS	15/03/2012	65495

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H 25533412 21433552 00000000 00000000 00000000 00000000 35533411 11433553		CŒFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION
	D	G	
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdelhak HILMI
SPECIALISTE
Chirurgien- Urologue

Chirurgie des Reins, des Voies Urinaires
et Organes Génitaux
Exploitation et Chirurgie Endoscopiques
Lithotripsie Extra Corporelle

Sterilité Masculine et Impuissance
Maladies Sexuellement Transmissibles
Ancien Chirurgien Urologue des Hôpitaux
(Beni Mellal - Med Bouafi)



الدكتور عبد الحق حلمي

اختصاصي في جراحة الكلى
والمسالك البولية و التناسلية

فحص و جراحة المسالك البولية عبر المنظار
تفتيت حصى الكلى والمسالك البولية بالأشعة

العمق والعجز الجنسي عند الرجال و الامراض التناسلية
جراح اخصاصي سابق بالمستشفيات
(بني ملال - محمد بوافي)

Casablanca, le

21 / 4 / 23

الدار البيضاء، في

M^r JAD M^r

M^r M^r

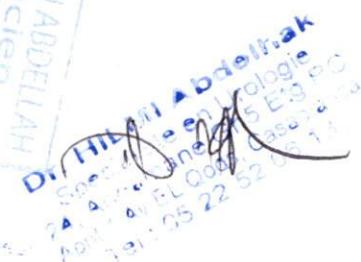
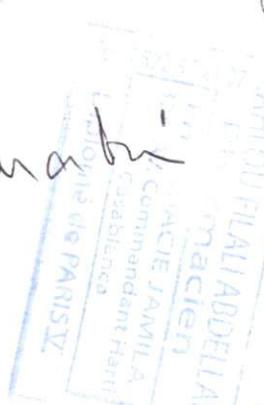
6270

15

U R O S T A

112 m^s

49 de m^s



79,80 levantier.
142,50 M^r

24، إقامة الضمان العماره 5 الطابق السفلي رقم 1 شارع القدس عين الشق - الدار البيضاء
24 Addamane GH 5 rez de chaussé Appt. 1 Avenue El Qods Aïn Chock- Casablanca

مستعجلات : 06 68 17 02 09 الهاتف : 05 22 52 66 13 Urgences : 06 68 17 02 09

UROSTA®

Oxybutynine

PRESENTATION

Comprimé sécable (blanc) ; boîte de 60

COMPOSITION

Oxybutynine chlorhydrate

INDICATIONS

C'est un antispasmodique qui lutte contre les spasmes de la vessie. Il est utilisé dans le traitement des ennuis de la vessie, d'instabilité de la vessie, et entraînant des

CONTRE-INDICATIONS

Ce médicament ne doit pas être utilisé dans les cas suivants :
- glaucome à angle fermé,
- risque de blocage des urines (adénome de la prostate),
- myasthénie grave,
- bronchite chronique,
- atonie intestinale,
- enfant de moins de 5 ans.

ATTENTION

L'apparition d'une douleur violente de l'œil, accompagnée d'une rougeur et surtout d'une baisse de l'acuité visuelle, doit conduire à consulter d'urgence un ophtalmologiste : il peut s'agir d'un glaucome aigu.

GROSSESSE ET ALLAITEMENT

L'effet de ce médicament pendant la grossesse ou l'allaitement est mal connu : seul votre médecin peut évaluer le risque éventuel de son utilisation dans votre cas.

MODE D'EMPLOI ET POSOLOGIE

Ce médicament doit être avalé avec un verre d'eau.

Posologie usuelle :

- Adulte : 1 comprimé, 3 fois par jour.
- Enfant de plus de 5 ans : 1 comprimé, 2 fois par jour.

EFFETS INDESIRABLES POSSIBLES

Ce médicament peut être responsable d'effets atropiniques : sécheresse de la bouche, troubles de la vision, constipation.

PPV 620H73
PER 12/25
LDT 13669

UROSTA® 

Oxybutynine 5 mg

60 Comprimés sécables



6 118000 040866



bottu s.a.

82, Allée des Casuarinas - Ain Sébaa - Casablanca

S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

LÉVENTEROL®

Saccharomyces boulardii 250 mg

Saccharomyces Boulardii 250 mg
(20x10⁹ CFU/g).

COMPOSITION PAR 1 GÉLULE

Saccharomyces boulardii lyophilisé
Excipient : Cellulose microcristallin

CONSEILS D'UTILISATION

- Favorise le confort intestinal et digestif.
- Rééquilibre la flore intestinale.
- Nourrissons et enfants : 1 gélule par jour à ouvrir à l'inverse le contenu de la gélule sur une purée, compote.
- Adultes et enfants à partir de 7 ans : Avaler 1 gélule/jour avec un verre d'eau.
- Peut être utilisé chez la femme allaitante et enceinte dès le 2e trimestre.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- LÉVENTEROL® étant constitué de cellules vivantes, il ne doit pas être mélangé avec un liquide ou un aliment trop chaud (à plus de 50 °C), ou glacé.
- Ne pas dépasser la dose journalière recommandée.
- Conserver en dessous de 25°C, à l'abri de la lumière et de l'humidité.
- Tenir hors de la portée des enfants.

PRÉSENTATIONS

- Boîtes de 10 et de 20 gélules

Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substituts d'un régime alimentaire varié.

COMPLÉMENT ALIMENTAIRE, CE N'EST PAS UN MÉDICAMENT.

LÉVENTEROL®

A consommer de préférence
avant fin :
Lot N° :
Voir ci-contre

79,80 DH
Lot:12204403
Per:08-2025



NOLE/02/2022